

1 Compte de résultat pour 1997

		1997 en millions de francs	1996 en millions de francs	Variation en %
	Voir annexe, chiffre			
Produit				
des opérations sur or	01	2,6	–	–
des placements de devises	02	2 067,5	1 794,8	+15,2
de la position de réserve au FMI	03	69,9	55,1	+26,9
des moyens de paiement internationaux	04	14,0	13,6	+2,9
des crédits d'aide monétaire	05	12,9	10,7	+20,6
Produit				
des créances à court terme sur débiteurs suisses	06	22,9	32,6	–29,8
des avances sur nantissement	07	0,9	0,9	0,0
des créances sur les correspondants en Suisse	08	1,7	2,3	–26,1
des titres suisses	09	262,4	260,3	+0,8
Autres produits	10	13,4	12,9	+3,9
Produit brut		2 468,4	2 183,2	+13,1
Charges d'intérêts	11	–67,1	–49,3	+36,1
Charges afférentes aux billets de banque	12	–32,0	–15,1	+111,9
Charges de personnel	13	–79,6	–82,0	–2,9
Autres charges d'exploitation	14	–55,2	–54,0	+2,2
Amortissements sur l'actif immobilisé	15	–9,9	–10,1	–2,0
Produit net		2 224,5	1 972,7	+12,8
Ajustements de valeur dus aux cours de change	16	1 765,2	4 412,1	–60,0
Charge extraordinaire	17	–100,0	–	–
Produit extraordinaire	18	6,0	–	–
Produit extraordinaire découlant de la modification des principes d'évaluation		–	2 077,1	–
Résultat global		3 895,7	8 461,9	–54,0
Attribution aux provisions	19	–3 287,7	–7 396,1	–55,5
Bénéfice de l'exercice	45	608,0	1 065,8	–43,0

2 Bilan au 31 décembre 1997

en millions de francs

		1997	1996
Actif	Voir annexe, chiffre		
Or et créances résultant d'opérations sur or			
Or	20	11 448,2	11 903,9
Créances résultant d'opérations sur or	21	458,3	-
Placements de devises			
non couverts contre le risque de change	22	40 780,2	36 462,9
couverts contre le risque de change (swaps)	23	12 490,3	12 865,5
Position de réserve au FMI	24	2 765,0	2 067,8
Moyens de paiement internationaux	25	452,4	290,0
Crédits d'aide monétaire	26	315,4	204,3
Créances à court terme sur débiteurs suisses	27	673,5	1 581,7
Avances sur nantissement	28	0,4	764,2
Créances sur les correspondants en Suisse	29	415,4	514,5
Titres suisses	30	4 941,0	4 821,5
Participations	31	89,6	51,0
Immobilisations corporelles	32	567,4	532,4
Autres actifs	33	482,2	452,1
Capital-actions non versé	43	25,0	25,0
		<u>75 904,5</u>	72 537,0

		1997	1996
	Voir annexe, chiffre		
Passif			
Billets en circulation	34	32 141,8	32 447,6
Comptes de virements des banques en Suisse	35	5 100,8	4 927,4
Engagements envers la Confédération			
à vue	36	155,6	839,5
à terme	37	2 301,7	815,3
Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères	38	47,3	32,7
Autres engagements à vue	39	230,3	204,2
Autres passifs	40	914,7	1 089,0
Provisions			
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	41	33 842,2	30 554,5
pour risques d'exploitation	42	450,0	450,0
Capital-actions	43	50,0	50,0
Fonds de réserve	44	62,0	61,0
Bénéfice résultant du bilan – Bénéfice de l'exercice	45	608,0	1 065,8
		<u>75 904,5</u>	72 537,0

3 Annexe au 31 décembre 1997

3.1 Rappel des activités

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. En vertu de la loi, elle est chargée d'exercer le monopole d'émission des billets de banque, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays et de faciliter le trafic des paiements. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des banques en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale est la seule institution qui, en Suisse, peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation ni les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. Comme elle gère les réserves monétaires de la Suisse, elle est toutefois exposée à des risques considérables de marché, de crédit et de liquidité, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Les provisions doivent croître au moins au même rythme que le produit national brut (voir pages 85 s).

Au 31 décembre 1997, la Banque nationale occupait 621 personnes, soit 577,3 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 603, ou 565,4 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission est présent, par des succursales, à Aarau, Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel et Saint-Gall.

3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Pour autant que la loi sur la Banque nationale n'en dispose pas autrement, la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des comptes sont conformes aux prescriptions du code des obligations et prennent en considération les particularités de l'institut d'émission qui sont commentées ci-après. En ce sens, les comptes sont également conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC). Parmi ces recommandations, plusieurs sont contraignantes pour la Banque nationale, puisque celle-ci est une société cotée en bourse.

La Banque nationale, depuis la révision partielle de la loi qui la régit, est autorisée à effectuer des prêts d'or. Le poste «Or» a été par conséquent subdivisé en deux sous-postes: «Or» (avoirs détenus sous forme métallique) et «Créances résultant d'opérations sur or». Ce dernier sous-poste recense les créances sur or et les intérêts courus sur les prêts d'or. A l'instar des avoirs en or détenus sous forme métallique, les *créances sur or* sont évaluées au prix officiel, soit à fr. 4595,74 le kilogramme d'or prêté.

Principes généraux

Modifications apportées
d'une année à l'autre

Pour les autres postes de l'actif et du passif, les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués en 1996 sont restés inchangés. Tant pour le bilan que pour le compte de résultat, les données sont donc directement comparables d'une année à l'autre.

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues en 1997, avec valeur en 1998, figurent dans les opérations hors bilan.

L'or et les *créances résultant d'opérations sur or* sont évalués au prix officiel de fr. 4595,74 le kilogramme, selon l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 1971 fixant la parité-or du franc.

Les *placements de devises négociables*, les *créances à court terme sur débiteurs suisses* et les *titres suisses* sont évalués aux prix du marché en fin d'année.

Les *contrats à terme en cours sur devises et titres* sont évalués aux prix du marché en fin d'année, et les valeurs brutes de remplacement, positives et négatives, sont portées au bilan dans les autres actifs ou les autres passifs.

Les *participations* sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les participations étant insignifiantes en regard des opérations de base, des comptes consolidés ne sont pas établis.

Les *immobilisations corporelles* (y compris le stock de billets de banque) sont évaluées généralement à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Les *autres éléments* sont portés au bilan à leur valeur nominale.

La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année, alors que les produits tirés des postes en monnaies étrangères sont convertis aux cours appliqués au moment de leur comptabilisation.

Saisie et comptabilisation des opérations

Principes d'évaluation

Cours des principales monnaies étrangères

	Fin 1997	Fin 1996	Variation en %
Dollar des Etats-Unis	1,4549	1,3500	+7,8
Mark allemand	81,2400	86,8700	-6,5
Yen japonais	1,1196	1,1611	-3,6
Florin néerlandais	72,0600	77,3600	-6,9
Droit de tirage spécial	1,9645	1,9418	+1,2
Ecu	1,6040	1,6895	-5,1

3.3 Commentaire du compte de résultat

Résumé

Les placements de devises ont fortement influé sur le compte de résultat. D'une année à l'autre, le produit des avoirs en monnaies étrangères a augmenté de 15,5% pour atteindre 2164,3 millions de francs. Celui des autres postes a toutefois diminué légèrement, passant à 304,1 millions de francs. Ainsi, un produit brut de 2468,4 millions de francs (+ 13,1%) a été obtenu. Les charges se sont accrues de 15,8%, passant à 243,9 millions de francs. Le produit net s'est par conséquent établi à 2224,5 millions de francs, soit à un montant supérieur de 12,8% à celui de 1996. Des variations positives de valeur, pour un montant de 1765,2 millions de francs, ont découlé de l'évolution des cours de change. Quant aux postes extraordinaires, ils se sont soldés par une charge de 94 millions de francs. Au total, un résultat global positif de 3895,7 millions de francs a été dégagé. Après attribution de 3287,7 millions aux provisions, le bénéfice annuel est de 608 millions de francs.

Chiffre 01
du compte de résultat

Produit des opérations sur or

Les prêts d'or, opérations que la Banque nationale est autorisée à passer depuis début novembre 1997, ont permis d'obtenir un produit de 2,6 millions de francs.

Chiffres 02 à 05
du compte de résultat

Produit des postes en monnaies étrangères

Le produit des placements de devises, de la position de réserve au FMI, des moyens de paiement internationaux et des crédits d'aide monétaire a augmenté de 290,1 millions de francs. Sa progression s'explique par les cours de conversion, en moyenne plus élevés, ainsi que par les gains en capital qui ont découlé de la baisse des taux d'intérêt. L'allongement de la durée résiduelle des placements, à partir de début novembre, a lui aussi contribué aux gains en capital.

Chiffre 06
du compte de résultat

Produit des créances à court terme sur débiteurs suisses

D'une année à l'autre, le produit des créances à court terme sur débiteurs suisses a fléchi de 9,7 millions pour s'inscrire à 22,9 millions de francs. Le recul est imputable à la baisse des taux d'intérêt et au léger repli du volume de ces créances.

Chiffre 07
du compte de résultat

Produit des avances sur nantissement

En moyenne annuelle, le taux lombard et le recours aux avances sur nantissement ont diminué. Ces avances ayant été utilisées dans des phases où le taux lombard était relativement élevé, le produit est resté inchangé à 0,9 million de francs.

Chiffre 08
du compte de résultat

Produit des créances sur les correspondants en Suisse

Le produit des créances sur les correspondants en Suisse a reculé, passant de 2,3 millions en 1996 à 1,7 million de francs en 1997. Le taux de l'escompte n'a pas varié, mais les avoirs ont enregistré une diminution.

Produit des titres suisses

Le produit des titres, en progression de 2,1 millions, a atteint 262,4 millions de francs. Aux recettes d'intérêts de 253,6 millions de francs est venu s'ajouter un gain en capital de 8,8 millions, à la suite de la détente des taux d'intérêt.

Chiffre 09
du compte de résultat

Autres produits

	1997 en millions de francs	Variation en 1997 en millions de francs
Commissions	2,5	-0,1
Produit des participations	4,1	+0,3
Produit des immeubles ¹	6,7	+0,7
Autres produits ordinaires	0,1	-0,4
Total des autres produits	13,4	+0,5

Chiffre 10
du compte de résultat

1 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même, ainsi que du bâtiment «Zum Neuen Froschauer», à Zurich, qui sert de réserve de locaux.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts ont porté sur 67,1 millions de francs, contre 49,3 millions en 1996. Leur accroissement est dû presque exclusivement au volume plus élevé des engagements nets envers la Confédération.

Chiffre 11
du compte de résultat

	1997 en millions de francs	Variation en 1997 en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	127,0	+33,3
Produit des fonds fédéraux placés sur le marché	-66,1	+15,9
Charges nettes d'intérêts sur engagements envers la Confédération	60,9	+17,4
Intérêts versés aux déposants sur leurs avoirs	6,2	+0,4
Total des charges d'intérêts	67,1	+17,8

Charges afférentes aux billets de banque

Les charges afférentes aux billets de banque sont constituées des amortissements opérés sur le stock, à l'actif du bilan, de billets de la 8^e émission. Les billets sont amortis lors de leur mise en circulation. La forte hausse de ces charges est liée à l'émission, en 1997, des nouveaux billets de 10 et de 200 francs.

Charges de personnel

	1997	Variation en 1997	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Traitements et allocations pour enfants	61,9	+0,5	+0,8
Prestations sociales, formation et possibilités de repas	15,8	-1,5	-8,7
Charges afférentes au personnel actif	77,7	-1,0	-1,3
Attribution aux institutions de prévoyance	1,0	-	-
Allocations générales aux bénéficiaires de rentes	-	-1,5	-100,0
Indemnités aux autorités de la Banque	0,9	+0,1	+12,5
Total des charges de personnel	79,6	-2,4	-2,9

Autres charges d'exploitation

	1997	Variation en 1997	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Locaux	19,0	-1,4	-6,9
Equipements	5,1	+0,5	+10,9
Frais généraux et frais de bureau	4,4	-	-
Information et communication	4,2	+0,3	+7,7
Imprimés et publications	1,6	+0,6	+60,0
Divers	21,1	+1,4	+7,1
Total des autres charges d'exploitation	55,2	+1,2	+2,2

Locaux

Ce poste englobe les frais pour l'entretien des bâtiments (y compris les travaux maintenant la valeur des immeubles) ainsi que les loyers payés à des tiers.

Equipements

Les charges dans ce domaine concernent avant tout la maintenance et l'entretien de matériel et de logiciels informatiques ainsi que d'autres équipements.

Divers

Le poste «Divers» comprend les prestations fournies par des tiers, pour un montant de 4,8 millions de francs (1996: 3,9 millions), et les dédommagements versés aux agences gérées par d'autres banques, soit 3,2 millions de francs, contre 3,7 millions en 1996. Il englobe en outre les charges liées à la circulation des billets (2,8 millions de francs, contre 2,7 millions en 1996) et celles qui concernent les placements financiers et les dépôts d'or (3,2 millions, contre 2,3 millions). Y figurent également les contributions aux coûts d'exploitation du Centre d'études de Gerzensee (5 millions de francs, contre 4,9 millions en 1996) et du Hasli-centre (0,6 million, contre 0,5 million), qui est le centre de vacances et de formation de la Banque nationale.

Amortissements sur l'actif immobilisé

Un montant de 9,7 millions de francs (1996: 8,2 millions) a été consacré aux amortissements sur les autres immobilisations corporelles, soit le mobilier, les machines et équipements ainsi que les investissements dans le domaine de l'informatique. Ces acquisitions sont amorties sur une période de trois à douze ans. Les amortissements sur les immeubles ont porté sur 0,2 million de francs, contre 1,8 million l'année précédente.

Chiffre 15
du compte de résultat

Ajustements de valeur dus aux cours de change

Les avoirs en monnaies étrangères, à savoir les postes «Placements de devises», «Position de réserve au FMI», «Moyens de paiement internationaux» et «Crédits d'aide monétaire», ont fait l'objet des ajustements de valeur suivants:

	1997 en millions de francs	1996 en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	+2 247,3	+3 745,8
Marks allemands	-440,6	+356,6
Yens japonais	-68,5	+31,1
Autres monnaies	+27,0	+278,6
Total	+1 765,2	+4 412,1

Charge extraordinaire

Sous ce poste figure la contribution de la Banque nationale au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste (voir pages 49 ss).

Produit extraordinaire

Ce poste découle de la réintégration d'amortissements opérés sur la AG Hotel Bellerive au Lac, Zurich, société qui a été vendue en 1997, et sur un prêt de l'actionnaire – la Banque nationale – à la Kreuz Gerzensee AG.

Attribution aux provisions

Grâce aux produits élevés que les variations de valeur liées à l'évolution des cours de change ont permis d'enregistrer sur les avoirs en monnaies étrangères, un montant de 3287,7 millions de francs (1996: 7396,1 millions) a pu être attribué aux provisions. Ainsi, les provisions atteignent le volume minimal qui est visé pour des raisons monétaires (voir pages 85 s). Le bénéfice annuel s'élève à 608 millions de francs (pour plus de détails, voir page 85). La résolution concernant la répartition du bénéfice figure à la page 88.

3.4 Commentaire du bilan

Or et créances résultant d'opérations sur or

Chiffres 20 et 21 du bilan

Or

Les avoirs en or détenus sous forme métallique ont diminué de 99,2 tonnes à la suite des prêts d'or que la Banque nationale a accordés depuis début novembre 1997. Ces avoirs sont stockés à divers endroits, en Suisse et à l'étranger.

	1997 en tonnes	en millions de francs	Variation en 1997 en millions de francs
Lingots	2 315,8	10 642,9	-455,7
Pièces d'or	175,2	805,3	-
Total	2 491,0	11 448,2	-455,7

Créances résultant d'opérations sur or

Il s'agit de créances non gagées résultant des prêts d'or. Les opérations sont passées avec des banques et des maisons de titres, suisses et étrangères, de premier ordre. A fin 1997, elles portaient sur 99,2 tonnes d'or, soit sur 455,7 millions de francs au prix officiel du métal. En outre, les intérêts courus s'élevaient à 2,6 millions de francs.

Placements de devises

Chiffres 22 et 23 du bilan

Les devises sont placées indifféremment, qu'elles soient couvertes ou non contre le risque de change. Celles qui sont couvertes contre le risque de change découlent de swaps. Avant l'entrée en vigueur de la révision partielle de la loi sur la Banque nationale, la durée maximale de chaque placement était de douze mois. Depuis le 1^{er} novembre 1997, des placements peuvent être faits également à moyen et long terme. Les titres publics sont libellés dans la monnaie de l'Etat débiteur. Les avoirs dans des institutions monétaires sont constitués des dépôts à la BRI et des placements en titres émis par la Banque mondiale. Les placements bancaires sont effectués dans des établissements bénéficiant d'une très bonne notation.

Répartition selon la monnaie¹

	1997			Variation en 1997	
	en millions		part en %	en millions	
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs
Dollars des E.-U.	28 876,5	42 012,4	78,9	-1 828,7	+560,3
dont:					
non couverts	20 291,5	29 522,1	55,4	-883,7	+935,5
couverts (swaps)	8 585,0	12 490,3	23,4	-945,0	-375,2
Marks allemands	11 288,3	9 170,6	17,2	+4 402,6	+3 189,0
Yens japonais	162 756,4	1 822,2	3,4	+170,8	-65,6
Florins néerlandais	355,0	255,8	0,5	+354,6	+255,5
Autres		9,5	0,0		+2,9
Total		53 270,5	100,0		+3 942,1

Répartition selon le débiteur¹

	1997			Variation en 1997	
	en millions		part en %	en millions	
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs
Titres publics					
Dollars des E.-U.	15 916,4	23 156,8	43,5	-1 519,5	-381,7
Marks allemands	10 991,8	8 929,7	16,8	+4 447,8	+3 244,9
Yens japonais	161 466,6	1 807,8	3,4	-9 976,7	+48,9
Florins néerlandais	352,7	254,2	0,5	+352,7	+254,2
Total		34 148,5	64,1		+3 166,3
Institutions monétaires					
Dollars des E.-U.	8 115,2	11 806,8	22,2	-1 676,3	-1 411,7
Marks allemands	43,0	35,0	0,1	+5,4	+2,3
Yens japonais	1 237,7	13,8	0,0	+110,0	+0,7
Florins néerlandais	2,0	1,4	0,0	+2,0	+1,4
Total		11 857,0	22,3		-1 407,3
Banques					
Dollars des E.-U.	4 844,8 ²	7 048,7	13,2	+1 367,0	+2 353,6
Marks allemands	253,5	206,0	0,4	-50,5	-58,1
Yens japonais	52,1	0,6	0,0	-9 916,0	-115,2
Florins néerlandais	0,3	0,2	0,0	-0,1	-0,1
Autres		9,5	0,0		+2,9
Total		7 265,0	13,6		+2 183,1
Total		53 270,5	100,0		+3 942,1

- 1 Placements négociables:
 - à intérêts précomptés:
 évalués aux cours de fin d'année
 - avec coupons:
 évalués aux cours de fin d'année, plus intérêts courus

Placements non négociables:
 1997: 5 487,7 millions de francs
 1996: 7 198,3 millions de francs
 évalués à leur prix d'acquisition,
 plus intérêts courus

- 2 Dont 53% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat

Position de réserve au FMI

Chiffre 24 du bilan

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI à la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires. En cas de difficultés de balance des paiements, la Banque nationale peut opérer en tout temps des tirages sur sa position de réserve.

	1997		Variation en 1997	
	en millions		en millions	
	de DTS	de francs	de DTS	de francs
Quote-part de la Suisse au FMI	2 470,4	4 853,0	–	+56,0
./. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale	1 062,9	2 088,0	–342,6	–641,2
Position de réserve au FMI	1 407,5	2 765,0	+342,6	+697,2

Moyens de paiement internationaux

Chiffre 25 du bilan

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'un avoir de 200 millions de DTS. Les écus, acquis par la conclusion de swaps systématiquement renouvelables, sont placés à court terme à l'Institut monétaire européen (IME).

	1997		Variation en 1997	
	en millions		en millions	
	de la monnaie détenue	de francs	de la monnaie détenue	de francs
DTS	178,4	350,5	+84,3	+167,8
Ecus	63,5	101,9	–	–5,4
Total		452,4		+162,4

Crédits d'aide monétaire

Ces crédits bilatéraux à moyen terme, en dollars des Etats-Unis, sont des aides à la balance des paiements, mises sur pied sur le plan international. La Suisse y participe en accordant une tranche. La facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II) est un compte de fiducie administré par le FMI. Elle permet au FMI d'accorder, à des conditions particulièrement avantageuses, des crédits à long terme à des pays en développement à faible revenu. Tant pour les crédits bilatéraux que pour la participation de la Suisse au compte de prêts de la FASR II, la Banque nationale fournit les fonds et la Confédération lui donne une garantie qui porte sur le versement des intérêts et le remboursement du capital. Le risque de change est supporté par la Banque nationale.

	Montant utilisé 1997				Limite encore disponible 1997
	en millions		Variation en 1997, en millions		en millions
	de dollars	de francs	de dollars	de francs	de dollars
Crédits bilatéraux					
Hongrie	–	–	–31,1	–42,0	–
République tchèque	26,8	39,0	+0,2 ¹	+3,1	–
République slovaque	13,4	19,5	+0,1 ¹	+1,5	–
Roumanie	48,3	70,2	–	+5,0	–
Bulgarie	32,3	47,0	+0,3 ¹	+3,8	–
Total	120,8	175,8	–30,5	–28,5	–
	en millions		Variation en 1997, en millions		en millions
	de DTS	de francs	de DTS	de francs	de DTS
FASR II	71,1	139,6	+71,1	+139,6	81,8
Total	71,1	139,6	+71,1	+139,6	81,8
Total		315,4		+111,1	

1 Intérêts courus

Chiffre 27 du bilan

Créances à court terme sur débiteurs suisses

Il s'agit de créances comptables à court terme sur la Confédération suisse.

Chiffre 28 du bilan

Avances sur nantissement

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques et la Confédération peuvent recourir à des avances sur nantissement. Au total, 241 limites étaient ouvertes à fin 1997, contre 248 un an auparavant.

A la fin de l'année, ces limites étaient couvertes par les gages ci-dessous, constitués en faveur de la Banque nationale:

	1997	Variation en 1997
	en millions de francs	en millions de francs
Limites ouvertes, en fin d'année	8 900,5	+917,7
Valeur des gages, en fin d'année ¹	9 413,0	+1 129,7
Recours aux avances, en moyenne annuelle	21,3	–2,6

1 Prix du marché, moins 10 à 35 %

Créances sur les correspondants en Suisse

Chiffre 29 du bilan

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 767 comptoirs (1996: 752) de 81 banques (85) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire, notamment de la Poste et des CFF, et couvrent les besoins d'offices fédéraux. Les créances sont rémunérées au taux de l'escompte.

Titres suisses

Chiffre 30 du bilan

Il s'agit d'obligations cotées.

	1997		Variation en 1997
	en millions de francs	part en %	en millions de francs
Confédération	973,7	19,7	+13,6
Cantons	1 305,3	26,4	+11,7
Communes	601,7	12,2	+9,7
Centrales de lettres de gage	961,6	19,5	+29,3
Banques	1 098,9	22,2	+55,4
Total, aux prix du marché ¹	4 941,0	100,0	+119,5
Total, valeur nominale	4 365,4		+55,7

1 Evaluation aux cours de fin d'année, intérêts courus en sus

Participations et immobilisations corporelles

Chiffres 31 et 32 du bilan

Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Valeur fin 1996	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur fin 1997
Participations (non consolidées)					
Orell Füssli	27,0				27,0
BRI	9,4	51,6			61,0
Divers	14,6		13,0		1,6
Total	51,0	51,6	13,0		89,6
Immobilisations corporelles					
Stock de billets de banque	166,6	48,4		32,0	183,0
Immeubles	343,0	13,4 ¹		0,2	356,2
<i>Valeur d'assurance incendie</i>	<i>409,6</i>				<i>416,6</i>
Autres immobilisations corporelles	22,8	15,2		9,7	28,3
<i>Valeur d'assurance incendie</i>	<i>60,8</i>				<i>55,1</i>
Total	532,4	77,0		41,9	567,4

1 Acquisition de l'immeuble du Stadhausquai 7, Zurich

Participations

La Banque nationale détient 33,34% du capital-actions d'Orell Füssli Arts Graphiques SA, Zurich, l'entreprise qui fabrique les billets de banques suisses. La participation de 3,1% à la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale. En 1996, la BRI a décidé d'augmenter son capital-actions. Après approbation formelle par le Conseil de banque et le Conseil fédéral, la Banque nationale a acquis, pour le prix de 51,6 millions de francs, les 3000 actions qui lui étaient attribuées. Le nombre d'actions de la BRI détenues par l'institut d'émission a ainsi passé à 16 021.

Sous *Divers* figuraient, à fin 1996, les actions de la AG Hotel Bellerive au Lac, Zurich, actions qui ont été vendues entre-temps. A fin 1997, la Banque nationale détenait des actions de Telekurs SA, Zurich, de SIHL, Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich, de SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S.G., La Hulpe (Belgique), ainsi que les actions d'une société résultant de la fusion, en 1997, de deux sociétés qui avaient été constituées lors de la fondation du Centre d'études de Gerzensee.

Immobilisations corporelles

Les billets de banque (stock de billets neufs de la 8^e émission), évalués à leur prix de revient, sont amortis au fur et à mesure de leur mise en circulation. Les équipements d'exploitation et installations informatiques, qui figurent dans les autres immobilisations corporelles, sont amortis sur une période de trois à douze ans.

Chiffre 33 du bilan

Autres actifs en millions de francs

	1997	Variation en 1997
Pièces (y compris monnaies commémoratives) ¹	428,5	+30,0
Espèces en monnaies étrangères	0,1	–
Comptes postaux	0,6	+0,3
Autres créances	33,4	+5,3
Autres chèques et effets (à l'encaissement)	13,3	-11,5
Valeur de remplacement positive pour contrats à terme	6,3	+6,0
Total	482,2	+30,1

¹ Monnaies divisionnaires et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de la Monnaie fédérale en vue de les mettre en circulation.

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les créances résultant des prêts d'or (2,6 millions de francs), les placements de devises (14,8 millions), les moyens de paiement internationaux (15,6 millions), les crédits d'aide monétaire (4,8 millions), les titres suisses (144,4 millions) et les fonds de la Confédération qui ont fait l'objet d'un placement sur le marché (2,8 millions) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets rappelés en 1980, mais non encore rentrés, équivalaient à 276,3 millions de francs à fin 1997, contre 285,4 millions un an auparavant. Ces coupures font partie des 2^e et 5^e émissions; la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2000.

En moyenne annuelle, l'ensemble des actifs pouvant servir de couverture (art. 19 LBN) représentait 220,1% des billets en circulation, contre 191,9% en 1996. A la suite de l'augmentation des billets en circulation et des prêts d'or que la Banque nationale effectue depuis début novembre 1997, la couverture-or a diminué, sa moyenne passant de 42,2% en 1996 à 40,9% l'année suivante. Elle est tombée au-dessous de la barre des 40% à plusieurs reprises, lorsque les besoins en billets de banque étaient particulièrement élevés. Depuis l'entrée en vigueur de la révision partielle de la loi sur la Banque nationale, le taux minimal de couverture est de 25%.

Couverture des billets de banque moyenne annuelle

	1997		Variation en 1997
	en millions de francs	en %	
Or	11 862,8	40,9	-1,3 point
Autres actifs pouvant servir de couverture	51 970,4	179,2	+29,5 points
dont:			
Placements de devises ¹	47 602,8		
Position de réserve au FMI	2 119,2		
Moyens de paiement internationaux	345,6		
Créances à court terme sur débiteurs suisses	1 533,2		
Avances sur nantissement	18,5		
Titres suisses pouvant servir de couverture ²	351,2		
Couverture totale des billets	63 833,3	220,1	+28,2 points
Billets en circulation	28 999,2		+2,8 %

1 Depuis le 1^{er} novembre 1997, durée résiduelle de un ou de deux ans au maximum, selon la catégorie de placement

2 Durée résiduelle de deux ans au maximum

Comptes de virements des banques en Suisse

Les 572 comptes de virements (fin 1996: 586) de 407 banques (406) ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Pour gérer les masses monétaires, la Banque nationale influe sur leur volume.

Engagements envers la Confédération

Les avoirs à vue de la Confédération servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, de la Confédération et de ses régies. Ils sont rémunérés, jusqu'à concurrence de 500 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour. Les dépôts à terme sont rémunérés aux conditions du marché. La Banque nationale peut placer de tels fonds sur le marché, selon les besoins de sa politique monétaire; la Confédération supporte alors le risque de crédit. Les dépôts à terme de la Confédération atteignaient 8034,5 millions de francs à fin 1997, contre 7510,5 millions un an auparavant. Entre fin 1996 et fin 1997, les fonds placés par la Banque nationale sur le marché ont diminué, passant de 6695,2 millions à 5732,8 millions de francs.

Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères

Tenus en francs suisses, les 142 comptes (153 à fin 1996) ne sont pas rémunérés. Leurs titulaires sont principalement des banques centrales et commerciales étrangères.

Autres engagements à vue

Sous ce poste figurent les comptes de dépôt des collaborateurs et des retraités, les engagements envers les institutions de prévoyance (48,9 millions de francs à fin 1997, contre 9,2 millions un an auparavant) et divers autres engagements envers le secteur non bancaire.

Autres passifs en millions de francs

	1997	Variation en 1997
Bénéfice à distribuer à la Confédération et aux cantons (au titre de l'exercice précédent)	600,0	+457,8
Autres engagements	13,8	-9,5
Valeur de remplacement négative pour contrats à terme	300,9	-622,6
Total	914,7	-174,3

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les engagements à terme envers la Confédération, soit 34,5 millions de francs, sont inclus dans le poste correspondant du bilan.

Provisions

A la suite de l'augmentation du produit net de l'exercice et de gains de cours sur devises, les provisions ont pu être accrues de 3287,7 millions de francs. Elles atteignent le minimum fixé selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir pages 85 s).

	Etat au 31.12.96	Attri- bution	Prélève- ment	Trans- ferts	Etat au 31.12.97	Variation en 1997
Provisions en millions de francs						
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	30554,5	3287,7	-	-	33842,2	+3287,7
pour risques d'exploitation	450,0	-	-	-	450,0	-
Total	31004,5	3287,7	-	-	34292,2	+3287,7

Le risque de change sur les placements de devises non couverts contre les pertes de change est le plus important parmi les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques de taux d'intérêt sur les placements de devises et les titres suisses sont eux aussi substantiels. Les risques de crédit sont essentiellement des risques de règlement dans les opérations sur devises.

Capital-actions

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50%.

Au cours de l'exercice, le Comité de banque a approuvé le transfert de 21 723 actions, soit 251% de plus qu'en 1996. Au 31 décembre 1997, des demandes de transfert étaient en suspens ou attendues pour 15 061 actions.

Les autres actions se répartissaient comme suit:

1 186 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1 501 actionnaires particuliers possédant chacun	de 2 à 10 actions
364 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
12 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
11 actionnaires particuliers possédant chacun	plus de 200 actions
<hr/>	
3 074 actionnaires particuliers possédant	28 335 actions
<hr/>	
26 cantons possédant	38 981 actions
24 banques cantonales possédant	14 921 actions
40 autres collectivités et établissements de droit public possédant	2 702 actions
<hr/>	
90 actionnaires de droit public possédant	56 604 actions
<hr/>	
3 164 actionnaires possédant	84 939 actions
<hr/>	
Pour mémoire: demandes de transfert en suspens ou attendues pour	15 061 actions
<hr/>	
Total	100 000 actions

Ainsi, 67% des actions étaient enregistrées au nom des cantons, des banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public, et 33% au nom d'actionnaires particuliers (68% en mains de personnes physiques et 32% en mains de personnes morales). A fin 1997, 2636 actions, soit 2,6% du capital, étaient en mains étrangères (sans droit de vote).

Etant donné le dividende maximal de 6% prévu par la loi, le cours de l'action de la Banque nationale évolue généralement comme une obligation fédérale à long terme, rémunérée à 6%. En 1997, il a fortement augmenté, passant de quelque 600 à 3 000 francs au printemps, pour redescendre à 910 francs en fin d'année. Cette hausse est due manifestement à des recommandations, publiées dans des commentaires boursiers, qui laissaient espérer un gain supplémentaire pour les actionnaires de la Banque nationale, après l'annonce du projet de réévaluer l'encaisse-or. Les auteurs de ces recommandations n'ont cependant pas pris en compte le fait que les bénéfices au-delà du dividende maximal de 6% sont affectés à des fins publiques en vertu de la loi.

Les fluctuations du cours ont entraîné une forte hausse du nombre des transactions portant sur l'action de la Banque nationale. Par rapport à fin 1996, le nombre des demandes de transfert en suspens ou attendues s'est accru de 159%.

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	Nombre d'actions		Quote-part de participation	
	1997	Variation en 1997	1997	Variation en 1997
Canton de Berne	6 630	–	6,63%	–
Canton de Zurich	5 200	–	5,20%	–

Fonds de réserve

Chiffre 44 du bilan

Du bénéfice de l'exercice 1996, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 62 millions.

Bénéfice annuel – Détermination et distribution

Chiffre 45 du bilan et du compte de résultat

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. La Banque nationale doit être en mesure de remplir ses tâches constitutionnelles, sans avoir à atteindre un certain volume de recettes. C'est pourquoi elle ne distribue pas intégralement son excédent de recettes, mais constitue les provisions qui sont nécessaires pour des raisons macroéconomiques ou sur le plan de l'exploitation. Les provisions servent d'abord à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de la place financière suisse face à des crises internationales. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie suisse et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

Aussi la règle qui a été adoptée en accord avec le Conseil fédéral veut-elle que les provisions augmentent au même rythme que le produit national brut nominal (voir 84^e rapport de gestion, pages 64 ss). En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit national brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant les cinq années précédentes. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles.

Le surplus au sens de l'article 27, 3^e alinéa, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, al. 1, 2 et 3, let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé. La distribution annuelle à la Confédération et aux cantons est limitée à 600 millions de francs pour assurer sa stabilité à moyen terme.

Accroissement à donner aux provisions ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PNB nominal en % (moyenne de la période) ¹ (1)	Provisions à la fin de l'année en millions de francs		Surplus disponible en millions de francs (4) = (3) - (2)	Distribution en millions de francs (5)
		Montant visé	Montant enregistré avant distribution ²		
		(2)	(3)		
1994	5,8 (1988-92)	22 527,1	25 966,3 ³	3 439,2	600,0
1995	4,8 (1989-93)	23 608,4	23 750,6 ³	142,2	142,2
1996	3,7 (1990-94)	24 481,9	32 062,3	7 580,4	1 057,8 ⁴
1997	2,9 (1991-95)	25 191,9	34 892,2	9 700,3	600,0
1998	1,8 (1992-96)	25 645,4			

1 Les données afférentes au produit national brut nominal sont constamment révisées. Les taux de croissance indiqués dans le tableau pour les années 1988-92 à 1991-95 s'écartent par conséquent très faiblement de ceux qui sont calculés sur la base des données les plus récentes à disposition.

2 Correspond, après déduction de la distribution à la Confédération et aux cantons, au poste du bilan «Provisions».

3 Y compris le poste «Ajustement de l'évaluation des devises» qui s'élevait à 3153,8 millions de francs à fin 1993 et à 814,9 millions à fin 1994; ce poste est tombé à zéro à fin 1995.

4 Distribution maximale de 600 millions de francs, plus 457,8 millions (différence entre le surplus maximal pouvant être distribué, soit 600 millions, et le montant de 142,2 millions effectivement distribué pour l'exercice 1995).

3.5 Commentaire des opérations hors bilan

	1997	Variation en 1997
	en millions de francs	en millions de francs
Engagements conditionnels		
Accréditifs ¹ (couverts par des avoirs réservés à cet effet)	5,4	+0,1
Limites ouvertes (parts encore disponibles)		
Accords généraux d'emprunt (AGE) ²	2 003,7	+23,0 ⁶
Accords de swap ³ :		
Banque de Réserve Fédérale de New York	5 819,6	+419,6 ⁶
Banque du Japon	2 239,2	-83,0 ⁶
Banque des Règlements Internationaux (BRI)	872,9	+62,9 ⁶
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI ⁴	42,4	-175,4
Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II) ⁵	160,8	-133,8
Engagements de versement		
Actions nominatives BRI ⁷	118,6	+5,4
Opérations fiduciaires		
Placements fiduciaires de la Confédération	152,4	-207,8

	Valeur nominale	Valeur brute de remplacement	
	en millions de francs	en millions de francs	
		positive	négative
Contrats à terme			
sur devises ⁸	12 797,3	6,3	300,9
sur titres ⁹	2 392,8	0,0	0,1
Total	15 190,1	6,3	300,9

1 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération.

2 Ligne de crédit d'un montant de 1020 millions de DTS en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir page 52).

3 Accords bilatéraux portant sur des échanges, limités dans le temps, de francs contre, au maximum, 4 milliards de dollars (Banque de Réserve Fédérale), 200 milliards de yens (Banque du Japon) et 600 millions de dollars (BRI) pour des aides monétaires mutuelles dans des situations exceptionnelles.

4 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'une limite maximale de 200 millions de DTS (voir page 77).

5 Ligne de crédit limitée dans le temps en faveur du compte de fiducie FASR II au FMI (voir pages 52 et 78).

6 Variation due exclusivement à l'évolution des cours de change.

7 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement étant calculé en francs-or, son montant dépend fortement de l'évolution du prix de l'or. Du fait de la baisse du prix de l'or, l'augmentation du nombre des actions – le portefeuille de la Banque nationale a passé de

13 021 à 16 021 actions – n'a que faiblement influé sur l'engagement de versement.

8 Résultant d'opérations à terme (essentiellement des swaps) ainsi que d'opérations au comptant non encore exécutées.

9 Résultant de swaps sur CCCT, de titres suisses et de placements de devises (à l'émission, opérations buy/sellback), y compris les opérations au comptant non encore exécutées.

4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 6 mars 1998, le 90^e rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 16 mars 1998, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 30 janvier 1998, le rapport prévu à l'article 51, 2^e alinéa, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes¹:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 1997.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de fr. 607 998 949,60 résultant du bilan sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve (art. 27, 1 ^{er} al. LBN)	fr.	1 000 000.--
versement d'un dividende de 6 % (art. 27, 2 ^e al. LBN)	fr.	1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale des finances		
en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête de population (art. 27, 3 ^e al., let. a LBN)	fr.	5 498 949,60
en faveur de la Confédération et des cantons (art. 27, 3 ^e al., let. b LBN)	fr.	600 000 000.--
		<hr/>
	fr.	607 998 949,60

¹ Pour les résolutions concernant les élections au Conseil de banque et à la Commission de contrôle, voir pages 60s

5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1997. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision d'ATAG Ernst & Young SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 30 janvier 1998

La Commission de contrôle

Peter Blaser

Président

Gilbert Jobin

Vice-président

Kaspar Hofmann

Expert-comptable dipl.
Réviseur responsable